

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD

Rapport annuel au 31 mars 2023

Commercialisateur : **Ofi invest Asset Management**
Société de Gestion : **Ofi invest Asset Management**
Dépositaire et Conservateur : **Société Générale**
Gestion administrative et comptable : **Société Générale**
Commissaire aux comptes : **Cabinet Aplitec**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Classification

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, calculé en euro sur toutes les parts sur l'horizon de placement recommandé, en favorisant les titres d'émetteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index. Cet indice contient tous les titres composant l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index, à l'exclusion des titres financiers, et limite le poids maximum de chaque émetteur à 3%. Chaque titre composant l'indice est pondéré par sa valeur de marché, laquelle tient compte des montants restant dus. L'indicateur de référence est calculé quotidiennement en euro pour toutes les parts. Son code Bloomberg est HEAE. Pour plus d'informations sur cet indice : www.mlx.ml.com.

Stratégie d'investissement

La stratégie du Fonds est de constituer un portefeuille principalement exposé au risque des marchés de crédit Euro High Yield (catégorie « spéculative »). L'univers initial est composé de l'ensemble des titres de l'indicateur de référence, l'indice Bank Of America Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index défini ci-dessus.

➤ Stratégies utilisées :

Afin de réaliser son objectif, le Fonds a vocation à investir soit sur des obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e. « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade » par opposition à la catégorie « Investment Grade ») libellées en euro et émises par des entreprises privées de pays de l'OCDE, soit sur des instruments financiers à terme de type dérivés de crédit (CDS, Indices CDS) ; ces instruments présentent un risque de crédit élevé.

Le Fonds prendra ainsi des positions dans des instruments qui permettront de gérer activement le risque de crédit et qui seront de type financé (obligations ou titres) ou contrats financiers à terme (CDS, Indices CDS). Cette prise de risque se traduit par des choix d'allocation, entre obligations haut rendement et cash, entre secteurs économiques ou niveaux de séniorité, et de positionnement sur les courbes de crédit.

La gestion active est structurée autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield, allocation sectorielle ou par catégorie de notation).

Toutes les stratégies constituées sont investies sur des instruments (titres ou dérivés de crédit) qui font l'objet d'une sélection par le gérant, au sein d'un univers couvert par l'équipe d'analystes crédit. Le gérant privilégie la diversification du portefeuille sur une classe d'actif large afin de réduire le risque spécifique du Fonds relativement à son indice.

En complément de sa stratégie, le Fonds pourra notamment investir :

- Dans des obligations de sociétés non OCDE émises en euro dans la limite de 20 % de l'actif net ;
- Jusqu'à 10% de son actif en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE.

Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.

L'exposition globale du Fonds au risque action restera accessoire.

Analyse des critères ESG :

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des titres en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille.

La gestion prend en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la meilleure note ESG du secteur.

A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR).

Le Fonds peut se trouver à détenir des titres en catégorie ISR « Sous surveillance », en cas de dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ou de notation d'un émetteur non évalué au moment de son acquisition. Dans ce cas le désinvestissement de ces titres sera réalisé sous un délai de trois mois.

Lorsque des désinvestissements ont lieu en lien avec une dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ceux-ci sont mentionnés dans le commentaire de gestion qui figure sur le reporting mensuel du Fonds.

A partir de l'univers d'investissement, le Fonds applique les exclusions suivantes :

Ofi invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives » qui intègre :

- Politique d'exclusion sur le charbon thermique
- Politique d'exclusion sur le pétrole et le gaz
- Politique d'exclusion sur le tabac
- Politique d'exclusion liée aux violations des 10 principes du pacte mondial
- Politique d'exclusion sur les armes controversées

Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

L'analyse ESG des pratiques des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Fonds adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les Fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

Analyse Carbone :

Le Fonds poursuit une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

L'intensité carbone des activités de l'entreprise :

Les sociétés étudiées dans le cadre de l'analyse de la transition écologique et énergétique appartiennent aux secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- Industrial Goods and Services
- Utilities
- Energy
- Construction and Materials
- Travel and Leisure
- Basic Resources
- Chemicals
- Airlines
- Automobiles and Parts

Ce sont les plus aptes à agir pour diminuer de manière significative les émissions globales de GES.

Trois types de mesures sont utilisés afin d'évaluer cette intensité :

- Les émissions financées, calculées en divisant le total de ses émissions de GES (*) par le montant du total de bilan de la société. Cette intensité s'exprime en tonnes équivalents CO2/million € investi. Elle permet d'estimer les émissions indirectes d'un investisseur lorsqu'il place un million € dans l'entreprise concernée.
- L'intensité carbone de l'entreprise, calculée en divisant le total de ses émissions de GES par le montant de son chiffre d'affaires. Cette intensité s'exprime en tonnes équivalents CO2/million d'euros de chiffre d'affaires. Cette intensité, si elle présente l'avantage d'être facilement disponible, montre assez rapidement ses limites lorsqu'on souhaite l'utiliser pour comparer les performances de deux entreprises.

Ainsi, par exemple, si on souhaite comparer deux producteurs de ciments : si le premier a un processus de production émettant plus de GES que le second, mais vend son ciment nettement plus cher, l'intensité carbone du premier pourra être inférieure à celle du second. Dans ce cas de figure, l'utilisation de l'intensité carbone pour sélectionner les meilleures pratiques n'est donc pas efficace.

- C'est pour cette raison que, à chaque fois que l'information est disponible, nous privilégions l'utilisation des unités physiques de produits ou de services fournis par l'entreprise comme dénominateur. Ainsi pour les producteurs de ciment nous utilisons le nombre de tonnes de CO2 par tonne de ciment produite. Les autres activités pour lesquelles ce type d'information est disponible sont :

Producteurs d'électricité :	Kilos de CO2 / Mwh
Producteurs de ciment :	Tonnes de CO2 / Tonnes de ciment
Producteurs d'acier :	Tonnes de CO2 / Tonnes d'acier
Compagnies aériennes :	Grammes de CO2 / passager/km

(*) Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en poids équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI). Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire.

Ces émissions comportent trois catégories (source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses... ;
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation ;
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, selon l'analyse de la Société de Gestion de portefeuille, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

Le niveau de l'implication de l'entreprise dans la transition énergétique :

L'implication de l'entreprise dans la transition énergétique est calculée à partir de l'analyse de la manière dont cette dernière prend en compte les enjeux environnementaux suivants :

- Emissions carbone du processus de production ;
- Emissions carbone en amont et en aval ;
- Efficacité énergétique ;
- Opportunités dans les technologies « vertes ».

Contrairement à l'intensité carbone des entreprises, qui correspond uniquement à des données numériques, l'analyse de ces enjeux consiste en une analyse qualitative de la manière dont la société gère ces enjeux, notamment : politique de la société, objectifs annoncés, moyens mis en œuvre, résultats observés...

En fonction des secteurs d'activités, un ou plusieurs de ces enjeux peuvent être concernés. Une note sur 10 est calculée pour la gestion de ces enjeux. Un classement est réalisé au sein des secteurs d'activités concernés et donne lieu à l'attribution d'un niveau de - 2 (pour le moins bon quintile) à + 2 (pour le meilleur).

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes », selon le barème suivant :

% CA dans les technologies « vertes »	Bonus
≥ 75 %	+4
≥ 50 %	+3
≥ 25%	+2
≥ 10%	+1

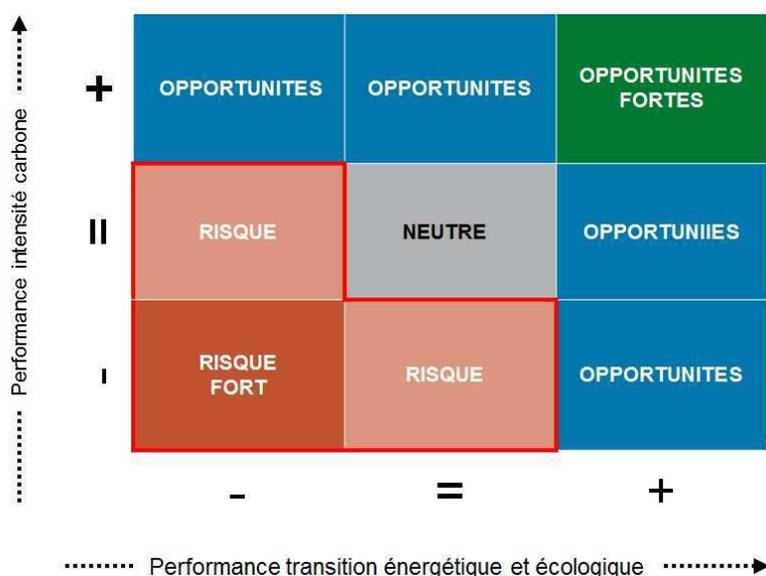
Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise.

Un malus de - 4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ».

Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité carbone des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise.

Prise en compte de l'analyse carbone :

Une matrice de sélection est obtenue pour chaque secteur carbo-intensif, en plaçant sur l'axe vertical le niveau d'intensité carbone des activités et sur l'axe horizontal le niveau d'avancée dans la transition énergétique.



Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à risque fort, soit à risque modéré, sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Ainsi le Fonds est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour générer la plus forte amélioration.

Les émetteurs des titres de créances ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ou d'une notation carbone (pour les secteurs carbo intensifs) ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

Le FCP ne bénéficie pas actuellement de la labellisation ISR mais va en faire prochainement la demande.

➤ [Actifs \(hors dérivés intégrés\) :](#)

Le portefeuille de l'OPCVM est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le gérant pourra investir en actions d'entreprises privées de pays de l'OCDE dans la limite de 10% de l'actif net.

Titre de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire, négociés sur des marchés réglementés.

Au minimum 80% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent relever de la catégorie « High Yield » (investissement spéculatif) selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

Par ailleurs, le Fonds pourra également investir dans des titres non notés dans la limite de 20% de l'actif net.

En cas de dépassement de cette limite à raison notamment des mouvements de marchés, le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le gérant pourra également investir :

- Dans la limite de 20 % de l'actif net du Fonds dans des obligations de sociétés des pays émergents (non-membres de l'OCDE) émises en euro ;
- Jusqu'à 30% de l'actif du Fonds sur des obligations émises ou garanties par des Etats membres ou des entreprises de l'OCDE libellées en euro, ayant une notation, ou à défaut celle de leur émetteur, au moment de l'acquisition, au minimum "Investment Grade" selon la politique de notation d'Ofi invest Asset Management.

Les emprunts d'entreprises privées peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net du Fonds.

La gestion de la trésorerie de l'OPCVM s'effectuera via des prêts/emprunts d'espèces et des prises/mises en pension contre espèces. Les instruments du marché monétaire et les dépôts sont considérés comme un support d'investissement à part entière mais peuvent également servir de support d'investissement d'attente (TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper). Ces instruments peuvent représenter jusqu'à 100 % de l'actif net.

Bien que l'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre, la sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.

Accessoirement, le portefeuille peut aussi intégrer des obligations gouvernementales ; des obligations convertibles, échangeables (induisant accessoirement une exposition indirecte aux marchés actions) et des warrants de sociétés émettrices d'obligations à haut rendement, ainsi qu'en produits dérivés qui leur sont rattachés (options).

Le FCP pourra également intégrer des titres subordonnés dans la limite de 30%.

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi invest.

Autres actifs éligibles :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

➤ [Instruments dérivés](#) :

Stratégies sur les contrats financiers :

Dans le cadre de sa stratégie, le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de :

- Couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille ;
- Exposer le Fonds à un risque de taux ;
- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux ;
- Couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats.

L'OPC aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section « Risque global »).

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du FCP et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux, futures, options.

Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but d'exposer/sensibiliser le Fonds au risque de crédit par la vente de protection ou, au contraire, pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs et la réalisation des stratégies de valeur relative (à savoir couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs).

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, indice de CDS et option sur indice de CDS.

Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste.

Le Fonds utilise la méthode probabiliste en VaR relative. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque.

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

➤ [Titres intégrant des dérivés :](#)

L'OPCVM peut être exposé dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières offrent des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Généralement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles, est négligeable mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle.

L'OPCVM n'a pas vocation à acquérir directement d'autres titres intégrant des dérivés. Il peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. L'OPCVM n'a pas vocation à les conserver.

➤ [Dépôts :](#)

L'OPCVM ne procède pas à des opérations de dépôts. Il peut détenir à titre accessoire des liquidités, y compris en devise.

➤ [Emprunts d'espèces :](#)

Dans le cadre de son fonctionnement normal, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10% de son actif net.

➤ [Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :](#)

Le FCP n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Profil de risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'OPCVM est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative de l'OPCVM serait alors affectée par cette baisse.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé au risque suivant :

Risque actions :

Si les actions auxquelles le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'OPCVM peut aussi être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de l'OPCVM baissera en cas d'évolution défavorable.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 3 ans.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Les parts IC – ID et R sont tous souscripteurs.

La part RF est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- Soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ;
- Fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ;
- Fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.

La part GI est réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche avec un montant minimum de souscription initiale de 1 000 000€

La part GR est réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche avec un montant minimum de souscription initiale d'une part.

Le Fonds s'adresse à un investisseur recherchant un rendement obligataire sur la durée de placement recommandée, obtenu à partir d'un portefeuille d'obligations et de titres de créances négociables largement diversifié.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et, à l'horizon de 3 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement au risque de cet OPCVM.

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste. Le Fonds utilise la méthode probabiliste en VaR relative. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque.

Le niveau de levier maximal du Fonds, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Fonds se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Ofi Invest ESG Euro High Yield	VaR 5d 95%
Moyenne	1,77%
Maximum	2,33%
Minimum	1,45%

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 02 janvier 2023 :
 - Changement de dénomination de la Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT est devenu Ofi Invest Asset Management ;
 - Changement du site internet : www.ofi-am.fr devenu www.ofi-invest.com ;
 - Changement de dénomination du Fonds : OFI RS EURO HIGH YIELD devenu Ofi Invest ESG Euro High Yield ;
 - Le FCP a été reclassé en OPC dit Article 8 ;
 - Le prospectus intègre désormais le DIC PRIIPS ainsi que l'Annexe Précontractuelle Article 8 SFDR et respecte la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest.
- A compter du 20 janvier 2023, modification des modalités de souscription/rachats : les demandes de souscription/rachat seront désormais centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12 H/midi auprès du Dépositaire et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu.
- A compter du 08 mars 2023, le prospectus précisera désormais que le Fonds peut investir jusqu'à 30% de l'actif du Fonds sur des obligations émises ou garanties par des Etats membres ou des entreprises de l'OCDE libellées en euro, ayant une notation, ou à défaut celle de leur émetteur, au moment de l'acquisition, au minimum "Investment Grade" selon la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-de-vote.pdf>

Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/politique-engagement-actionnarial-et-de-vote.pdf>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi invest, la société Ofi Intermediation Services « OIS ». En cas de recours à OIS, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Vous trouverez à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/politique-de-meilleure-selection-et-execution.pdf> toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF. Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/compte-rendu-relatif-aux-frais-d-intermediation.pdf>

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 31 mars 2023
- Taux : Pas de position au 31 mars 2023
- Crédit : Pas de position au 31 mars 2023
- Actions – CFD : Pas de position au 31 mars 2023
- Commodities : Pas de position au 31 mars 2023

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR –

Sur l'exercice clos au 31 mars 2023, le Fonds Ofi Invest ESG Euro High Yield n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations de l'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Eléments qualitatifs :

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe Ofi Invest.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération :

Toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques :

Celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont trait aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable :

Sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.

Eléments quantitatifs :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 212 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2022 s'est élevé à 24 528 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2022 : 19 095 euros, soit 78% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2022 : 5 433 000 euros (**), soit 22% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2022.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 3 976 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 13 personnes au 31 décembre 2022), 10 414 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 70 personnes au 31 décembre 2022).

(* Effectif présent au 31 décembre 2022)

(** Bonus 2022 versé en février 2023)

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Contexte économique et financier

Les douze derniers mois ont été particulièrement complexes. Plusieurs dynamiques se sont entrecroisées (économiques, monétaires, politiques, climatiques...) créant une très grande volatilité sur les marchés et finalement, une hausse significative des taux d'intérêt et une baisse des actions. En effet, l'inflation a fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Déjà présentes sur la fin de l'année 2021, à la suite de la reprise post Covid, ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine au travers d'une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. Ainsi, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans. A titre d'exemple, l'inflation de la zone euro a atteint 10.6% sur un an en octobre 2022 avant de finalement ralentir à 6.9% à la fin du mois de mars 2023¹.

Compte tenu de ce contexte, les Banques Centrales, qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt. Aux Etats-Unis et malgré le stress provoqué par le spectre d'une crise bancaire et la faillite de plusieurs établissements, la FED a procédé à sa 9^{ème} hausse d'affilée portant les FED Funds dans une fourchette de 4.75 à 5,00%. En zone euro, la BCE (Banque Centrale Européenne) a également décidé d'intervenir pour tenter d'enrayer les pressions inflationnistes : le principal taux directeur a été remonté à six reprises depuis juillet dernier. Le taux de dépôt est donc passé de -0,5% en début d'année à 3% à fin mars.

Ces fortes hausses de taux couplées aux problématiques persistantes de l'inflation ont laissé craindre un atterrissage brutal de l'économie et les discours laissant présager une récession se sont multipliés sur la fin d'année 2022. Force est de constater, que les différentes économies ont été plus résilientes que ce que l'on avait anticipé. En zone euro, l'activité n'a pas baissé au 4^{ème} trimestre, du fait de l'éloignement des tensions d'approvisionnement énergétique (grâce à un hiver clément et des baisses de consommation des acteurs économiques) et des aides publiques conséquentes aux acteurs économiques. Les premières données suggèrent qu'une croissance positive est également envisageable au 1^{er} trimestre. Aux Etats-Unis, l'activité est toujours vigoureuse, portée par la consommation des ménages dopée par la sur-épargne Covid, avec un marché du travail toujours extrêmement tendu.

Toutefois, le resserrement brutal des différentes politiques monétaires commence à se faire ressentir sur l'économie réelle et à toucher certains acteurs considérés comme « fragiles ». Ebranlé par la hausse rapide des conditions de financement, le secteur bancaire a été particulièrement chahuté sur le mois de mars avec la faillite de Silicon Valley Bank puis la chute de Crédit Suisse. Face à la crainte d'une nouvelle crise financière, les mesures prises par la Reserve Fédérale pour limiter les risques de contagion et le rachat de Crédit Suisse orchestré par les autorités suisses ont rassuré les investisseurs. Il conviendra de suivre l'évolution de cette crise qui pourrait avoir des conséquences plus durables sur notre économie.

¹ Estimation rapide publiée par Eurostat au 31/03/2023

Taux d'intérêt :

Aux Etats-Unis, les taux longs à 10 ans se sont naturellement tendus de près de 160 points de base (bps) sur 1 an avec un rendement de 3.47% à fin mars. Le bon du trésor américain 10 ans avait même dépassé les 4% avant que l'onde de choc provoquée par la faillite de Silicon Valley Bank ait provoqué une ruée sur la dette souveraine américaine, jugée comme plus défensive.

On note la même tendance sur les taux européens. La fuite vers la qualité déclenchée par les craintes suscitées par le secteur bancaire et la perspective d'un ralentissement du cycle de resserrement monétaire de la BCE ont profité à la dette souveraine européenne sur les dernières semaines. Après avoir dépassé les 2.50% en février, le rendement du Bund allemand s'est positionné autour de 2.30% à la fin du mois de mars.

Crédit :

Sur le crédit, les spreads se sont logiquement écartés sur la période, dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Néanmoins, à l'image des actions, la dette d'entreprises en Europe a eu un bon début d'année, les spreads de crédit étant restés relativement stables sur le premier trimestre. Sur l'exercice, le segment Investment Grade (IG) a baissé de près de -13.85% en Europe, les obligations High Yield de -4.59 % en Europe et de -4.45% en Dollar aux Etats-Unis.

Les obligations émergentes ont-elles aussi été impactées par le contexte économique et géopolitique. Certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. En parallèle, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs. On note néanmoins un réel rebond des marchés émergents, à la suite de la réouverture de l'économie chinoise sur la fin de l'année 2022. Sur l'exercice, la dette émergente en devise locale réalise une performance de -3.30%

Actions :

De leur côté, les marchés actions ont été particulièrement volatils dans ce contexte de durcissement monétaire et de tensions internationales. Après une forte correction tout au long de l'année 2022, les marchés actions ont entamé l'année 2023 en fanfare, portés par l'amélioration des perspectives économiques. Les actions internationales ont ainsi perdu près de -7% sur la période et plus de -8% pour l'indice S&P 500 des actions américaines. Sur le Vieux Continent, les actions ont également démarré l'année très fort, grâce à la normalisation sur le front énergétique qui a écarté le risque de récession. La perspective de reprise économique en Chine a été également en facteur de soutien. On souligne la résilience des marchés européens dans ce contexte avec une performance sur l'exercice d'environ +13% pour l'Eurostoxx 50 et le CAC 40.

Devise :

Concernant les devises, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,10 en mars 2022 à 0.96 en septembre avant de finalement rebondir pour atterrir à 1,08 à la fin du mois de mars. La monnaie américaine a notamment bénéficié de la rapide remontée des taux directeurs US et du contexte de guerre qui a majoritairement affecté le Vieux Continent.

Politique de gestion

L'année 2022 aura été exceptionnelle à tous points de vue : côté macro, trois risques qu'on croyait disparus sont revenus, avec le grand retour de la guerre sur le sol européen, la menace de rupture énergétique en hiver en Europe de l'Ouest, et le retour de l'inflation à des niveaux inédits depuis les années 80, obligeant les banques centrales à entrer dans le cycle de resserrement monétaire le plus restrictif sur une génération.

Côté marché, la baisse sur l'obligataire a été la plus forte depuis la crise financière de 2008. Malgré tout, dans une année de grande volatilité, il est à noter que le recul du marché high yield sur l'exercice s'est surtout concentré entre avril et juin, au cours duquel le marché high yield européen a reculé de plus de 11%. Il a par la suite nettement rebondi, malgré le durcissement des discours des banques centrales provoquant un peu de volatilité. Le début d'année 2023 est marqué lui par le grand retour du carry : avec de très légers mouvements de resserrement des primes de crédit et de baisse des taux entre janvier et mars dans un contexte de volatilité forte liée notamment à une crainte de nouvelle crise financière (situations SVB et Credit Suisse), le marché a progressé principalement du fait du portage et a réalisé +3.05% sur les trois premiers mois de l'année 2023.

Côté facteurs techniques, les grandes incertitudes macro et la hausse des taux d'intérêt ont provoqué la quasi-fermeture du marché primaire high yield tout au long de 2022, avec une réouverture timide début 2023. Sur les 12 derniers mois, le recul est historique et le marché a terminé à son plus faible niveau d'émissions depuis les années 2000. Côté demande, les flux sortants ont également été très forts avec la baisse de l'appétit pour le risque. La décollecte sur le high yield a ainsi atteint 30 Mds\$ en Europe et 14 Mds\$ aux Etats-Unis sur douze mois. La décollecte a cependant eu lieu principalement entre avril et septembre. Par la suite, le rendement historiquement élevé de la classe d'actifs a constitué une force de rappel importante pour les investisseurs.

Par rating, le compartiment du haut rendement européen (hors financières) noté BB a baissé de -4.0%, les B de -2.9% et les CCC -10.3%. Les entreprises les mieux notées (BB) ont affiché des performances inférieures à celles des B du fait de leur plus grande sensibilité à la remontée des taux d'intérêt. Les entreprises les plus fragiles, notées CCC, ont été de leur côté pénalisées par la remontée attendue des taux de défaut.

Par secteur, deux grands secteurs ont sous-performé nettement le marché : le secteur immobilier (-30.0%) a vu son business model largement remis en cause pour de nombreuses sociétés par la hausse des taux ; et le secteur de la distribution (-10.2%) a souffert de la forte hausse de l'inflation et de son impact sur les volumes. Côté surperformances, on notera la bonne performance des biens de consommation (-1.7%) du fait d'un bon maintien des marges, des autos (-0.9%) ou encore de la santé (-2.0%).

Dans un environnement où le marché primaire a été globalement fermé, le Fonds a connu moins de 4 millions d'euros de rappels d'obligations (call – contre 9 millions d'euros l'année précédente) venant des trois entreprises suivantes : House of Finance, Rubis, et Tendam. Ces calls ont été réinvestis sur d'autres dettes d'entreprises notées high yield. Le Fonds a acheté pour 88 millions d'euros d'obligations en souscrivant aux émissions primaires et/ou en achetant sur le marché secondaire et a vendu pour 92 millions d'euros d'obligations sur la totalité de l'exercice.

Ces achats et ventes ont eu pour objectifs 1) d'investir les souscriptions ou de servir les rachats, 2) d'améliorer le rendement risque du portefeuille, 3) de réaliser des arbitrages.

Les principaux mouvements individuels en termes d'achats ont été réalisés sur les obligations Foncia (3.2 M€), Suedzucker (2.7 M€), et Loarre (2.5 M€).

Les principaux mouvements individuels à la vente ont été réalisés sur les obligations Atlantia (4 M€), Autostrade (2M€) et Sappi (1.8 M€).

Sur l'exercice, Ofi Invest ESG Euro High Yield n'a pas utilisé d'instrument financier à terme tel que les swaps de change. Le Fonds a utilisé d'autres dérivés comme des indices de « Credit Defaults Swaps » de type Itraxx Xover. Le portefeuille a également utilisé des contrats Futures sur les taux d'intérêts allemands afin notamment de couvrir le risque de hausse des taux auquel le portefeuille est exposé sur sa partie obligataire.

Performances du Fonds Ofi Invest ESG Euro High Yield

Type Part	Code ISIN	VL au 31/03/2022	VL au 31/03/2023	Performance sur l'exercice
IC	FRO010596783	111,17	107,51	-3,29%
ID	FRO011482702	50,69	47,66	-5,98%
R	FRO013274958	105,46	101,52	-3,74%
GI	FRO013274966	109,33	106,08	-2,97%
GR	FRO013274974	109,57	106,39	-2,90%
RF	FRO013308897	107,25	103,54	-3,46%

La performance de l'indicateur de référence, Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index EUR, est en baisse de -4,27% sur la période.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ofi Invest ESG Euro High Yield

Identifiant d'entité juridique : 969500B8I8H2B95Z6E71

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas **réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences

Le Fonds Ofi Invest ESG Euro High Yield (ci-après le « Fonds ») promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, le Fonds investit dans des obligations « haut rendement » (High Yield) et des titres de créance émis par des entreprises de pays de l'OCDE affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG propres à leur secteur d'activité, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG propriétaire de la Société de Gestion.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

De plus, le Fonds investit en partie dans des titres émis par des entreprises qui démontrent une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche Best-in-Class permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au 31 Mars 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- Le score ISR du Fonds est de **3.48** sur 5.
- Le pourcentage d'entreprises appartenant à la catégorie sous surveillance du Fonds est de **0** % contre 18,42% pour celles de son univers.
- Le pourcentage d'émetteurs de la catégorie "risque fort" ou, "risque" pour les secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de serre a atteint **0%** au sein du portefeuille.

De plus, dans le cadre du Label ISR français attribué au Fonds, parmi les quatre indicateurs E, S, G et Droits Humains deux indicateurs ESG sont liés à des caractéristiques sociales et environnementales promues par le Fonds :

1. Les émissions financées du portefeuille sur les scopes 1 et 2 représentent **68,3** tonnes de CO2 équivalent par million d'euro par rapport à son univers ISR dont les émissions financées représentent **166,8**.
2. La part des femmes dans le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance des entreprises bénéficiaires est de **0,59** % par rapport à son univers dont la part est de **0.46** %.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er Avril 2022 et 31 Mars 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs des durabilités :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement				
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X <i>Charbon / pétrole et gaz</i>	X	X
2. Empreinte carbone				X
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X <i>Charbon / pétrole et gaz</i>		X
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X	
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X			
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X		X	X
8. Rejets dans l'eau	X		X	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		X <i>Pacte mondial</i>	X	X
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X <i>Pacte mondial</i>	X	X

12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X
14. Exposition à des armes controversées		X Armes controversées		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales				
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X		X	X
Indicateurs applicables aux émetteurs souverains ou supranationaux				
15. Intensité des émissions de gaz à effet de serre	X			
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	X			

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.

Pour plus d'informations sur la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte par les produits d'OFI Invest Asset Management, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 Mars 2023, les principaux investissements sont les suivants :

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
LORCA TELECOM BONDCO 4.000 2027_09	Télécommunications	1,64%	Espagne
TELECOM ITALIA 6.875 2028_02	Télécommunications	1,61%	Italie
EDF 3.000 PERP	Services aux collectivités	1,50%	France
FONCIA MANAGEMENT SASU 7.750 2028_03	Immobilier	1,47%	France
ACCOR 2.625 PERP	Voyages et loisirs	1,44%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

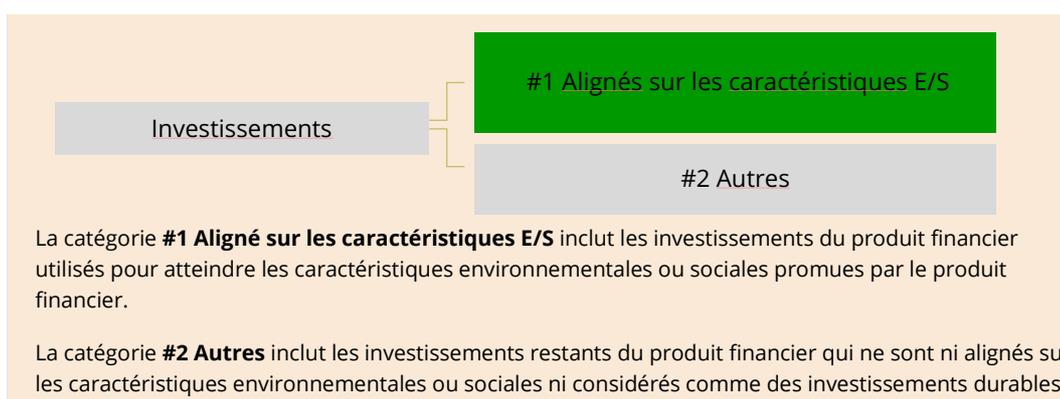
NASSA TOPCO 2.875 2024_04	Biens et services industriels	1,37%	Danemark
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875 2028_10	Santé	1,33%	Espagne
VODAFONE 3.000 2080_08	Télécommunications	1,26%	Royaume-Uni
UNIBAIL-RODAMCO 2.125 PERP	Immobilier	1,26%	France
SAIPEM FIN INTL 3.375 2026_07	Energie	1,25%	Italie
ALBION FINANCING 1/AGGREK 5.250 2026_10	Produits et services de consommation	1,23%	Luxembourg
LOXAM 5.750 2027_07	Produits et services de consommation	1,23%	France
ALTICE FRANCE HOLDING SA 8.000 2027_05	Télécommunications	1,18%	Luxembourg
KONINKLIJKE KPN 6.000 PERP	Télécommunications	1,13%	Pays-Bas
NIDDA HEALTHCARE HLDG 7.500 2026_08	Santé	1,12%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 31 Mars 2023, le Fonds a **94%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1** Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **6 %** de son actif net appartenant à la poche **#2** Autres. Celle-ci est constituée de :

- **0.12%** de liquidités
- **5.88 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31 Mars 2023, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

SECTEUR	% D'ACTIFS
Télécommunications	15,27%
Automobiles et pièces	11,99%
Biens et services industriels	10,92%
Produits et services de consommation	10,80%
Santé	10,47%
Voyages et loisirs	7,84%
Services aux collectivités	7,30%
Immobilier	6,40%
Produits chimiques	4,47%
Vente au détail	2,96%
Ressources de base	2,18%
Construction et matériaux	1,83%
Aliments, boissons et tabac	1,74%
Technologie	1,41%
Energie	1,25%
Médias	1,15%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 Mars 2023, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 mars 2023, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 20% de l'actif net du Fonds, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de **0.12%**,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG à hauteur de **5.88%**.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD

Fonds Commun de Placement

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
Société de gestion
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2023

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ESG EURO HIGH YIELD constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 juin 2023
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCÉ

Bilan au 31 mars 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	31/03/2023	31/03/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	143 212 671,06	164 518 355,11
Actions et valeurs assimilées	0,37	0,36
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,37	0,36
Obligations et valeurs assimilées	140 379 779,23	160 029 393,44
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	140 379 779,23	160 029 393,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	2 832 891,46	3 822 181,31
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 832 891,46	3 822 181,31
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	666 780,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	666 780,00
Autres instruments financiers	-	-
Créances	99 375,02	1 249 562,63
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	99 375,02	1 249 562,63
Comptes financiers	1 247 377,76	1 671 991,82
Liquidités	1 247 377,76	1 671 991,82
Total de l'actif	144 559 423,84	167 439 909,56

Bilan au 31 mars 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	31/03/2023	31/03/2022
Capitaux propres		
Capital	136 955 140,65	153 704 602,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	8 114 760,98	6 652 956,60
Report à nouveau (a)	5 073,57	3 399,23
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 226 841,35	2 025 879,38
Résultat de l'exercice (a, b)	3 299 731,68	4 231 642,81
Total des capitaux propres	144 147 865,53	166 618 480,55
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	666 780,00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	666 780,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	666 780,00
Autres opérations	-	-
Dettes	411 558,31	154 649,01
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	411 558,31	154 649,01
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	144 559 423,84	167 439 909,56

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	31/03/2023	31/03/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	9 000 000,00
CREDIT	-	9 000 000,00
VENTE - DERIVES CREDIT - CDX ITRAXX37 06/27	-	9 000 000,00
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	31/03/2023	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20 905,73	6 053,63
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	6 112 147,73	5 272 783,98
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	6 133 053,46	5 278 837,61
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	51 815,41	32 755,55
Autres charges financières	-	-
Total (II)	51 815,41	32 755,55
Résultat sur opérations financières (I - II)	6 081 238,05	5 246 082,06
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 708 148,12	1 373 606,69
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	4 373 089,93	3 872 475,37
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 073 358,25	359 167,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	3 299 731,68	4 231 642,81

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La devise de libellé des parts : euro.

La valeur liquidative est calculée de façon quotidienne, chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition. Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPCVM valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

DESCRIPTION DES METHODES DE VALORISATION DES POSTES DU BILAN ET DES OPERATIONS A TERME FERMES ET CONDITIONNELLES.

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties. Les Credit Default Swaps sont valorisées "mark to market", sur la base du cours de clôture en tenant compte de la durée de vie résiduelle de l'instrument financier.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

METHODE D'AJUSTEMENT DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIEE AU SWING PRICING AVEC SEUIL DE DECLENCHEMENT

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la société de gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la pricing policy Ofi invest Asset Management.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

DESCRIPTION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles (sauf options sur dérivés de crédit) sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les options sur dérivés de crédit figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Credit Default Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

DESCRIPTION DE LA METHODE SUIVIE POUR LA COMPTABILISATION DES REVENUS DES VALEURS A REVENUS FIXES

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

OPTION RETENUE EN MATIERE DE COMPTABILISATION DES FRAIS

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION FIXES

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPCVM, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum, appliqué sur la base de l'actif net, ne peut être supérieur à

- 1,00% TTC pour la catégorie de parts IC
- 1,00% TTC pour la catégorie de parts ID
- 1,70% TTC pour la catégorie de parts R
- 1,10% TTC pour la catégorie de parts RF
- 1,10% TTC pour la catégorie de parts GI
- 1,80% TTC pour la catégorie de parts GR

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

DESCRIPTION DE LA METHODE DE CALCUL DES FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les frais de gestion variables s'appliquent aux parts IC, ID, R et RF.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 1er avril au 31 mars de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des période précédentes (voir ci-dessous).

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du fonds est définie comme la différence positive entre l'actif net du fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un fonds fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Merrill Lynch Euro Non-Financial Fixed & Floating Rate High Yield Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/04/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/04/2022 au 31/03/2023, la seconde du 01/04/2023 au 31/03/2024, jusqu'à la cinquième période du 01/04/2027 au 31/03/2027.

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Parts IC, R, RF, GI et GR

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts ID

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	31/03/2023	31/03/2022
Actif net en début d'exercice	166 618 480,55	154 055 140,36
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	32 682 772,62	32 112 842,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-46 820 456,81	-13 475 214,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 865 767,15	3 848 746,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 599 832,75	-2 818 099,27
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 516 058,32	1 469 552,16
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-346 020,00	-496 400,00
Frais de transaction	-85 084,02	-167 792,00
Différences de change	60,71	140,13
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 911 735,17	-9 686 236,77
Différence d'estimation exercice N	-8 829 071,57	
Différence d'estimation exercice N - 1	-3 917 336,40	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-666 780,00	39 226,11
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	666 780,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 478 455,00	-2 135 900,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 373 089,93	3 872 475,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	144 147 865,53	166 618 480,55

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	140 379 779,23	97,39
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	140 379 779,23	97,39
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	110 638 304,30	76,75	28 750 801,43	19,95	990 673,50	0,69	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 247 377,76	0,87
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	73 200,00	0,05	-	-	23 362 486,72	16,21	52 288 396,33	36,27	64 655 696,18	44,85
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 247 377,76	0,87	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	0,37	0,00	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 751,05	0,00	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

	USD	%		%		%		%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	31/03/2023
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	0,02
Coupons à recevoir	99 375,00
Total créances	99 375,02
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-60 357,23
Provision pour frais de gestion variables à payer	-345 144,55
Provision commission de mouvement	-5 685,22
Rachats à payer	-371,31
Total dettes	-411 558,31
Total	-312 183,29

Souscriptions rachats

Catégorie de parts IC	
Parts émises	149 062,5098
Parts rachetées	16 771,5158
Catégorie de parts ID	
Parts émises	11 500,0000
Parts rachetées	408 000,0000
Catégorie de parts GI	
Parts émises	67 037,0000
Parts rachetées	44 163,0000
Catégorie de parts GR	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts R	
Parts émises	95 207,1192
Parts rachetées	214 724,8152
Catégorie de parts RF	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie de parts IC	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts ID	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts GI	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts GR	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Commission de performance (frais variables)	133 570,06
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts ID	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Commission de performance (frais variables)	200 074,00
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts GI	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Commission de performance (frais variables)	0,04
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts GR	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,51
Commission de performance (frais variables)	11 498,02
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	2,44
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES	650,7024	4 353,59	2 832 891,46

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	31/03/2023	31/03/2022
Catégorie de parts IC		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 903 454,70	1 443 185,23
Total	1 903 454,70	1 443 185,23
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 903 454,70	1 443 185,23
Total	1 903 454,70	1 443 185,23
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts ID		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	5 073,57	3 399,23
Résultat	1 985 372,02	2 477 513,43
Total	1 990 445,59	2 480 912,66
Affectation		
Distribution	1 976 400,00	2 474 465,00
Report à nouveau de l'exercice	14 045,59	6 447,66
Capitalisation	-	-
Total	1 990 445,59	2 480 912,66
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 464 000,0000	1 860 500,0000
Distribution unitaire	1,35	1,33
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts GI		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-685 253,83	-450,49
Total	-685 253,83	-450,49
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-685 253,83	-450,49
Total	-685 253,83	-450,49

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts GR		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,48	3,14
Total	3,48	3,14
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,48	3,14
Total	3,48	3,14
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	96 125,22	311 362,10
Total	96 125,22	311 362,10
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	96 125,22	311 362,10
Total	96 125,22	311 362,10
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	30,09	29,40
Total	30,09	29,40

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	30,09	29,40
Total	30,09	29,40
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	31/03/2023	31/03/2022
Catégorie de parts IC		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	3 659 723,20	2 226 843,06
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 979 328,25	665 750,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 680 394,95	2 892 593,60
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 680 394,95	2 892 593,60
Capitalisation	-	-
Total	1 680 394,95	2 892 593,60
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	631 115,9681	498 824,9741
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts ID		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 323 717,44	4 338 010,01
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 051 505,73	1 156 712,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 272 211,71	5 494 722,63
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 272 211,71	5 494 722,63
Capitalisation	-	-
Total	2 272 211,71	5 494 722,63

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1 464 000,0000	1 860 500,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts GI		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	51 240,00	1,22
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-76 767,53	1,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-25 527,53	2,24
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	2,24
Capitalisation	-25 527,53	-
Total	-25 527,53	2,24
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	22 875,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts GR		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2,33	1,15
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3,26	1,31
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-0,93	2,46
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	2,46
Capitalisation	-0,93	-
Total	-0,93	2,46
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	80 062,14	88 099,26
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-119 203,29	203 399,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-39 141,15	291 499,18

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	31/03/2023	31/03/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	291 499,18
Capitalisation	-39 141,15	-
Total	-39 141,15	291 499,18
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	40 221,9250	159 739,6210
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts RF		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	15,87	1,90
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-33,29	13,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-17,42	15,87
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	15,87
Capitalisation	-17,42	-
Total	-17,42	15,87
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	11,0000	11,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	29/03/2019
Actif net					
en EUR	144 147 865,53	166 618 480,55	154 055 140,36	128 902 560,34	144 752 888,71
Nombre de titres					
Catégorie de parts IC	631 115,9681	498 824,9741	486 207,5659	538 298,1154	539 985,5066
Catégorie de parts ID	1 464 000,0000	1 860 500,0000	1 722 500,0000	1 722 500,0000	1 697 500,0000
Catégorie de parts GI	22 875,0000	1,0000	9 051,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts GR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie de parts R	40 221,9250	159 739,6210	55 890,8101	5 580,7968	625,0160
Catégorie de parts RF	11,0000	11,0000	11,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	107,51	111,17	113,90	94,56	105,51
Catégorie de parts ID en EUR	47,66	50,69	53,16	44,98	51,67
Catégorie de parts GI en EUR	106,08	109,33	112,11	92,86	103,21
Catégorie de parts GR en EUR	106,39	109,57	111,92	92,79	103,17
Catégorie de parts R en EUR	101,52	105,46	108,86	91,00	102,50
Catégorie de parts RF en EUR	103,54	107,25	110,01	91,52	101,83
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	1,35	1,33	1,24	0,95	1,50
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020	29/03/2019
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts IC en EUR	3,01	2,89	2,64	1,96	3,02
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts GI en EUR	-31,07	-450,49	2,89	2,24	2,98
Catégorie de parts GR en EUR	2,55	3,14	2,83	2,20	2,98
Catégorie de parts R en EUR	1,41	1,94	1,79	0,93	2,60
Catégorie de parts RF en EUR	1,15	2,67	2,37	2,10	1,77

Inventaire du portefeuille au 31 mars 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			0,37	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
FORTUNE MANAGEMENT	EUR	58 200,00	0,00	0,00
NORTHWESTERN	USD	125 000,00	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,37	-
IT GROUP	USD	4 000,00	0,37	0,00
Obligations et valeurs assimilées			140 379 779,23	97,39
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			140 379 779,23	97,39
ABERTS FINANCE BV VAR PERPETUAL	EUR	1 100 000,00	990 297,51	0,69
ACCOR SA VAR PERP	EUR	2 200 000,00	2 080 056,30	1,44
ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	EUR	1 100 000,00	867 660,77	0,60
ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027	EUR	1 300 000,00	1 190 518,33	0,83
ADLER PELZER HOLDING GMBH 4.125% 01/04/2024	EUR	1 000 000,00	844 943,75	0,59
AIR FRANCE KLM 7.25% 31/05/2026	EUR	1 400 000,00	1 447 730,41	1,00
ALBION FINANCING 1SARL 5.25% 15/10/2026	EUR	1 900 000,00	1 777 157,08	1,23
ALTAREA 1.75% 16/01/2030	EUR	500 000,00	351 369,86	0,24
ALTICE FRANCE HOLDING SA 8% 15/05/2027	EUR	2 180 000,00	1 697 977,78	1,18
ANS AG 6.0% 31/07/2025	EUR	1 100 000,00	1 038 913,33	0,72
APCOA PARKING HOLDINGS G 4.625% 15/01/2027	EUR	1 100 000,00	953 252,56	0,66
ARENA LUX FIN SARL 1.875% 01/02/2028	EUR	900 000,00	715 663,13	0,50
AVANTOR FUNDING INC 3.875% 15/07/2028	EUR	1 100 000,00	1 039 063,82	0,72
AXALTA COATING SYSTEMS DUTCH HOLDING 3.75% 15/01/2025	EUR	800 000,00	798 023,33	0,55
AZELIS GROUP NV 5.75% 15/03/2028	EUR	704 000,00	716 619,20	0,50
BCP MODULAR SERVICES 4.75% 30/11/2028	EUR	1 115 000,00	968 613,67	0,67
BURGER KING FRANCE SAS VAR 01/11/2026	EUR	1 000 000,00	1 007 055,11	0,70
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	EUR	1 100 000,00	910 793,13	0,63
CASTELLUM HELSINKI 2% 24/03/2025	EUR	1 100 000,00	1 001 221,20	0,69
CATALEN PHARMA SOLUTION 2.375% 01/03/2028	EUR	1 100 000,00	995 144,79	0,69
CELLNEX TELECOM SA 1.875% 26/06/2029	EUR	1 500 000,00	1 276 179,45	0,89
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15/01/2028	EUR	1 600 000,00	1 508 481,11	1,05
CHROME BIDCO SASU 3.5% 31/05/2028	EUR	1 000 000,00	847 155,56	0,59
CIRSA FINANCE INTER 10.375% 30/11/2027	EUR	200 000,00	213 852,78	0,15
CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	EUR	1 200 000,00	1 053 450,00	0,73
CITYCON OYJ VAR PERP	EUR	1 100 000,00	649 275,33	0,45
CONSTELLIUM SE 3.125% 15/07/2029	EUR	750 000,00	615 118,23	0,43
CROWN EURO HOLDINGS SA 2.875% 01/02/2026	EUR	1 600 000,00	1 544 050,00	1,07
DANA FINANCING LUX SARL 3% 15/7/2029	EUR	1 050 000,00	823 564,31	0,57
DIC ASSET AG 2.25% 22/09/2026	EUR	1 100 000,00	717 154,79	0,50
DOMETIC GROUP AB 2% 29/09/2028	EUR	1 600 000,00	1 247 434,52	0,87
DRAX FINCO PLC 2.625% 01/11/2025	EUR	750 000,00	722 975,35	0,50
DUFY ONE BV 3.375% 15/04/2028	EUR	1 600 000,00	1 437 990,00	1,00
EDREAMS ODIGEO SA 5.5% 15/07/2027	EUR	1 350 000,00	1 187 823,75	0,82

Inventaire du portefeuille au 31 mars 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERP	EUR	2 600 000,00	2 163 531,23	1,50
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 200 000,00	1 010 605,25	0,70
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	EUR	1 500 000,00	1 331 593,75	0,92
ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	EUR	900 000,00	871 815,21	0,60
EMERIA SASU 7.75% 31/03/2028	EUR	2 200 000,00	2 118 578,90	1,47
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	EUR	500 000,00	408 417,81	0,28
ENEL SPA VAR 24/11/2081	EUR	1 300 000,00	1 200 956,92	0,83
EUROFINS SCIENTIFIC SE PERP	EUR	1 100 000,00	1 029 648,22	0,71
FASTIGHETS AB BALDER 1.25% 28/01/2028	EUR	1 000 000,00	716 460,27	0,50
FAURECIA 2.75% 15/02/2027	EUR	800 000,00	718 981,11	0,50
FAURECIA 3.75% 15/06/2028	EUR	1 200 000,00	1 092 305,00	0,76
FIBER BIDCO SPA 11% 25/10/2027	EUR	900 000,00	969 950,00	0,67
FNAC DARTY SA 2.625% 30/05/2026	EUR	1 100 000,00	1 045 045,83	0,72
GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	EUR	1 300 000,00	1 276 390,56	0,89
GOLDSTORY SAS 5.375% 01/03/2026	EUR	800 000,00	743 381,67	0,52
GRAND CITY PROPERTIES VAR PERP	EUR	1 100 000,00	413 146,44	0,29
GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	EUR	2 400 000,00	1 922 378,33	1,33
GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	EUR	1 600 000,00	1 484 203,33	1,03
GRUPO ANTOLIN IRAUSA SA 3.5% 30/04/2028	EUR	1 200 000,00	891 086,67	0,62
GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	EUR	900 000,00	785 286,25	0,54
HEIMSTADEN AB 4.375% 06/03/2027	EUR	2 200 000,00	1 545 726,11	1,07
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 0.25% 13/10/2024	EUR	1 000 000,00	906 284,93	0,63
IHO VERWALTUNGS GMBH PIK 3.875% 15/05/2027	EUR	1 600 000,00	1 434 498,89	1,00
INDUSTRIA MACCHINE AUTOMATICHE IMA SPA 3.75% 15/01/2028	EUR	1 300 000,00	1 156 907,92	0,80
INFINEON TECHNOLOGIES AG VAR PERPETUAL	EUR	1 100 000,00	1 000 776,84	0,69
INFRASTRUTTURE WIRELESS 1.625% 21/10/2028	EUR	600 000,00	539 727,53	0,37
INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	EUR	1 100 000,00	1 077 006,94	0,75
IPD 3 BV 5.5% 01/12/2025	EUR	1 100 000,00	1 102 410,83	0,76
IQVIA INC 2.875% 15/06/2028	EUR	1 600 000,00	1 454 247,78	1,01
ITALMATCH CHEMICALS SPA 10% 06/02/2028	EUR	1 100 000,00	1 142 142,22	0,79
JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 4.5% 15/01/2026	EUR	1 600 000,00	1 505 080,00	1,04
KAPLA HOLDING SAS TF 3.375% 15/12/2026	EUR	1 600 000,00	1 429 950,00	0,99
KONINKLIJKE KPN NV VAR PERPETUAL	EUR	1 600 000,00	1 627 353,42	1,13
LA POSTE SA VAR PERP 31/12/2099	EUR	1 100 000,00	1 017 901,58	0,71
LABORATOIRE EIMER SELARL 5% 01/02/2029	EUR	600 000,00	457 650,00	0,32
LOARRE INVESTMENTS CARL 6.5% 15/05/2029	EUR	600 000,00	574 558,33	0,40
LORCA TELECOM BONDSCO 4% 18/09/2027	EUR	2 550 000,00	2 357 503,33	1,64
LOTTOMATICA SPA 9.75% 30/09/2027	EUR	1 250 000,00	1 355 244,79	0,94
LOXAM SAS 5.75% 15/07/2027	EUR	2 000 000,00	1 766 419,44	1,23
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	EUR	2 000 000,00	1 584 494,52	1,10
NASSA TOPCO AS 2.875% 06/04/2024	EUR	2 000 000,00	1 971 618,06	1,37
NATURGY 2.374% PERPETUAL	EUR	1 600 000,00	1 400 645,96	0,97
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 7.5% 21/08/2026	EUR	1 600 000,00	1 619 146,67	1,12
PAPREC HOLDING S 3.5% 01/07/2028	EUR	1 700 000,00	1 491 934,17	1,04

Inventaire du portefeuille au 31 mars 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
PAPREC HOLDING SA 4% 31/03/2025	EUR	600 000,00	595 720,00	0,41
PARTS EUROPE SA 6.5% 16/07/2025	EUR	1 000 000,00	1 022 163,89	0,71
PCF GMBH 4.75% 15/04/2026	EUR	850 000,00	759 388,82	0,53
PICARD BONDCO 5.375% 01/07/2027	EUR	1 350 000,00	1 168 525,31	0,81
PLT VII FINANCE SARL 4.625% 05/01/2026	EUR	600 000,00	568 829,58	0,39
PRIMO WATER HLDGS INCORPORATION 3.875% 31/10/2028	EUR	1 500 000,00	1 336 314,58	0,93
RALLYE SA 4% 02/04/2021DEFAULTED	EUR	1 000 000,00	30 600,00	0,02
RALLYE SA 4.371% 23/01/2023DEFAULTED	EUR	1 000 000,00	42 600,00	0,03
REKEEP SPA 7.25% 01/02/2026	EUR	600 000,00	538 312,50	0,37
RENAULT SA 2.375% 25/05/2026	EUR	1 500 000,00	1 406 597,26	0,98
RENAULT SA 2.5% 01/04/2028	EUR	1 000 000,00	855 704,92	0,59
REXEL SA 2.125% 15/12/2028	EUR	1 350 000,00	1 186 560,94	0,82
ROSSINI SARL 6.75% 30/10/2025	EUR	1 200 000,00	1 240 650,00	0,86
ROSSINI SARL VAR 30/10/2025	EUR	1 500 000,00	1 517 214,67	1,05
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.375% 15/07/2026	EUR	1 900 000,00	1 798 955,14	1,25
SAZKA GROUP AS 3.875% 15/02/2027	EUR	1 100 000,00	1 011 201,74	0,70
SCHAEFFLER AG 3.375% 12/10/2028	EUR	1 100 000,00	1 028 157,95	0,71
SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	EUR	700 000,00	604 661,16	0,42
SES SA PERP VAR	EUR	800 000,00	794 813,70	0,55
SHIBA BIDCO SPA 4.5% 31/10/2028	EUR	850 000,00	706 222,50	0,49
SIG COMBIBLOC PURCHASER 2.125% 18/06/2025	EUR	600 000,00	582 689,17	0,40
SIG PLC 5.25% 30/11/2026	EUR	1 100 000,00	962 371,67	0,67
SOFTBANK GROUP CORP 5% 15/04/2028	EUR	1 600 000,00	1 443 635,56	1,00
SOLVAY FINANCE TV PERPETUAL	EUR	800 000,00	818 043,29	0,57
SOLVAY FINANCE VAR PERPETUAL	EUR	500 000,00	523 971,16	0,36
SOLVAY SA VAR PERPETUAL	EUR	1 300 000,00	1 169 550,33	0,81
SPIE SA 2.625% 18/06/2026	EUR	300 000,00	289 486,85	0,20
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31/10/2026	EUR	1 200 000,00	1 079 156,67	0,75
SYNTHOMER PLC 3.875% 01/07/2025	EUR	1 500 000,00	1 395 315,63	0,97
TAP SGPS SA 5.625% 02/12/2024	EUR	900 000,00	879 508,13	0,61
TELECOM ITALIA SPA 2.375% 12/10/2027	EUR	1 500 000,00	1 316 432,88	0,91
TELECOM ITALIA SPA 3% 30/9/2025	EUR	1 000 000,00	968 587,67	0,67
TELECOM ITALIA SPA 6.875% 15/02/2028	EUR	2 238 000,00	2 319 386,25	1,61
TELEFONICA EUROPE BV PERPTUAL 31/12/2099	EUR	700 000,00	732 946,99	0,51
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	EUR	1 000 000,00	947 795,89	0,66
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP 31/12/2099	EUR	600 000,00	523 821,86	0,36
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	EUR	1 000 000,00	808 186,36	0,56
TENDAM BRANDS SAU FRN 31/03/2028	EUR	1 000 000,00	990 673,50	0,69
TK ELEVATOR MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	EUR	950 000,00	872 100,66	0,61
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	EUR	2 100 000,00	1 821 483,90	1,26
VALEO SA 1% 03/08/2028	EUR	1 000 000,00	806 484,93	0,56
VALLOUREC SA 8.5% 30/06/2026	EUR	1 500 000,00	1 555 654,17	1,08
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA VAR PERP	EUR	1 100 000,00	931 594,52	0,65
VERDE BIDCO SPA 4.625% 01/10/2026	EUR	600 000,00	531 231,25	0,37

Inventaire du portefeuille au 31 mars 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
VERTICAL HOLDCO GMBH 6.625% 15/07/2028	EUR	75 000,00	58 288,83	0,04
VILLA DUTCH BIDCO BV 9% 03/11/2029	EUR	1 000 000,00	953 291,30	0,66
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	EUR	2 200 000,00	1 822 880,82	1,26
VOLVO CAR AB 2.50% 07/10/2027	EUR	1 600 000,00	1 458 656,44	1,01
VZ SECURED FINANCING BV 3.50% 15/01/2032	EUR	1 600 000,00	1 293 568,89	0,90
WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	EUR	600 000,00	598 202,47	0,41
ZF FINANCE GMBH 2.25% 03/05/2028	EUR	1 500 000,00	1 298 118,49	0,90
ZF FINANCE GMBH 3.75% 21/09/2028	EUR	1 600 000,00	1 463 894,79	1,02
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
PEGASUS SATELLITE 01/03/2007DEFAULTED	USD	1 250 000,00	0,00	0,00
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			2 832 891,46	1,97
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 832 891,46	1,97
OFI INVEST ESG LIQUIDITES	EUR	650,7024	2 832 891,46	1,97
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 31 mars 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			99 375,02	0,07
Dettes			-411 558,31	-0,29
Comptes financiers			1 247 377,76	0,87
ACTIF NET			144 147 865,53	100,00